



Bruxelles, le 19 avril 2022
(OR. fr)

8174/22
COR 1
OJ CRP1 16

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)
Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
20 avril 2022 (10:00)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Il a été convenu de retirer les points suivants:

Points sans débat (I)

Pêche

5. Accord politique UE-Norvège concernant la pêche dans les sous-zones CIEM 1 et 2
Approbation d'un instrument non contraignant
Décision de recourir à la procédure écrite

 8171/22
PECHE

Affaires générales

8. Déclaration pour l'avenir de l'internet
Autorisation de signer un instrument non contraignant
Décision de recourir à la procédure écrite

 8070/22
8148/22
CYBER

o

o o

Le point ci-après est libellé comme suit:

Points sans débat (I)

Transports

7. OMI - soumission conjointe à la 8e session du **Sous-comité de l'application des instruments de l'OMI** proposant des amendements aux Directives sur les visites en vertu du système harmonisé de visites et de délivrance des certificats (HSSC) et aux Directives révisées sur l'application du Code international de gestion de la sécurité (Code ISM)
Approbation

8167/22 + **COR 1**
MAR
OMI



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)
